

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE DE BOISEMENT ET REBOISEMENT EN PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTÉ ET/OU RÉGLEMENTÉ APRÈS COUPE-RASE

présenté en application de l'article R126-1 du Code Rural

La demande de subvention doit être formulée préalablement au démarrage des travaux et être adressée au Conseil départemental de la Nièvre :

Par courrier postal à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre
Direction du Développement Territorial
Service Développement Rural et Transition Énergétique
Hôtel du Département
58039 NEVERS CEDEX

Ou par mail à reglementation.boisements@nievre.fr

Si votre projet de boisement et/ou reboisement concerne plusieurs parcelles situées sur différentes communes, merci de remplir un dossier par commune.

Sauf mention spécifique, tous les renseignements demandés dans ce dossier sont indispensables.
Les dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet (se référer au règlement).

Partie 1 : désignation du demandeur

Prénom NOM :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Tél :

Mail :

Personne à contacter (si différente du demandeur) :

Prénom NOM :

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

Tél : Mail :

Partie 2 : situation du boisement ou reboisement projeté

Commune :

2.1. Description des parcelles					
REF	Adresse - Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface totale de la parcelle	Surface à boiser
1				ha.....are.....ca	ha.....are.....ca
2				ha.....are.....ca	ha.....are.....ca
3				ha.....are.....ca	ha.....are.....ca
4				ha.....are.....ca	ha.....are.....ca
5				ha.....are.....ca	ha.....are.....ca

2.2. Description de la natures actuelle des parcelles (occupation du sol actuelle)					
REF	Section	Parcelle	Nature de la parcelle (forêt, prairie, culture, friche...)	Occupation agricole (oui ou non)	Préciser le type d'activité agricole
1					
2					
3					
4					
5					

Le projet concerne-t-il un premier boisement ? NON / OUI (rayer la mention inutile)

Si reboisement :

- Année de la coupe rase :
- Nature du boisement avant la coupe :

2.3. Description des parcelles voisines (ex : prairie, culture, forêt, friche, habitation, jardin, cours d'eau, voirie...)		
REF	Nature des fonds voisins	Distance avec les fonds voisins
0	<i>Exemple : la parcelle A 1 située au nord est une prairie.</i>	<i>Exemple : à 15m à l'Est d'un cours d'eau et à 180m d'une habitation</i>
1		
2		
3		
4		
5		

Partie 3 : Travaux envisagés

3.1. Description sommaire des travaux :

3.2. Détails du projet :

- Date envisagée pour le démarrage des travaux :
- Projet économique en lien avec la filière bois (*préciser*) :
- Arrêt de l'activité agricole (*préciser*) :
- Motivations environnementales (*préciser*) :
- Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour la réalisation de ce projet, si oui, de qui ?
- Autres (*préciser*) :

3.3. Essences utilisées pour le boisement ou reboisement :

Régénération artificielle ou régénération naturelle (rayer la mention inutile)

REF	Section	Parcelle	Essences choisies (si plusieurs essences, indiquer les proportions)
1			
2			
3			
4			
5			

Professionnel qualifié contacté concernant le choix des essences :

Si la surface à boiser ou à reboiser est supérieure à 2 hectares, le déclarant doit obligatoirement avoir été accompagné et posséder un avis d'une personne ou structure qualifiée concernant le choix des essences (expert forestier, CRPF, Chambre d'Agriculture, coopérative...).

Je soussigné(e) Madame/Monsieur certifie que la (les) parcelle(s) citée(s) n'est (ne sont) pas louée(s) ni affermée(s) et que j'en ai la libre disposition.

Déclaration préalable établie à le

Signature du demandeur :

Liste des pièces à joindre à la déclaration

- Dans le cas d'un **premier boisement** de parcelles d'une superficie de **plus de 5000 m² (0,5 ha)**, le dossier doit comprendre, en application de l'article R122-3 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral faisant suite à la demande d'examen au cas par cas adressée à la DREAL Bourgogne Franche Comté,
- plan de situation à l'échelle 1/25 000^{ème},
- extrait de plan cadastral précisant l'emprise du projet,
- titre de propriété,
- mandat des indivisaires, du (des) propriétaire(s) si autre que demandeur,
- Si la parcelle est exploitée : fournir un accord écrit de l'exploitant renonçant à exploiter la/les parcelles(s).